

Adresse de toutes correspondances

AARCA

6 Route du Petit Chaillot
45530 VITRY-AUX-LOGES

info@aarca74.com

☎ : 02.38.59.49.83

Siège social : BAKOUA A
74360 LA CHAPELLE D'ABONDANCE

INTERNET: www.aarca74.com/



N° 2016-4 Décembre 2016

L'élaboration du PLU

Jacques Cévest a participé à la réunion de présentation du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) et des Orientations d'Aménagement et de Programmation. Ces deux points sont le cœur du PLU puisque toute la partie réglementaire ne fera que préciser ces orientations. Conformément à la loi ALUR, les futures constructions devront se faire principalement à l'intérieur du périmètre actuel du bâti et la typologie restera celle du chalet de dimension et hauteur limitées. Toute nouvelle Unité Touristique Nouvelle devra être inscrite au SCOT du Chablais ou/et au PLU selon les cas. Ce sera le cas de l'extension du domaine skiable visant à relier les deux domaines ou de la création de résidences de tourisme. Le représentant de l'AARCA a insisté sur la nécessité de préserver le domaine de ski nordique et la qualité des entrées de village mais aussi de prévoir une zone pour l'installation d'artisans afin de favoriser la bi-activité des travailleurs saisonniers locaux. Le PADD sera débattu en séance publique du conseil municipal le mercredi 21 décembre et présenté au public lors d'une

Réunion publique de présentation du PLU de la Chapelle (PADD et orientations)

Jeudi 12 janvier 2017 à 20h30

Salle du cinéma

La Loi Montagne

Elle a été votée le 13 décembre au Sénat. Elle ne révolutionnera pas la vie en montagne mais contient quelques avancées sur la pluriactivité et le logement des saisonniers. Les stations classées comme Châtel pourront garder un office de tourisme indépendant, La Chapelle et Abondance seront régis par la nouvelle communauté de communes.

Le Wintertrail d'Oxfam 2017 se déroulera les 4 et 5 mars 2017 avec arrivée le dimanche matin au marché d'Abondance.

Comme chaque année nous constituerons une équipe de bénévoles. Contactez J Cévest C Haustrate, membre de l'AARCA, bénévole en 2016, a fait mieux, il a composé une équipe pour 2017: **Les Picsous. Les rackets ça nous connaît, (surtout pour la bonne cause)**

Vous pouvez soutenir son engagement de réunir 2000€ au profit d'Oxfam en participant à la collecte sur : <http://events.oxfamfrance.org/projects/les-picsous-les-rackets-ca-nous-connaît-pour-la-bonne-cause>

Un reçu vous permettra de déduire 66% de ce don de vos impôts.

La délégation de service public pour la gestion des remontées mécaniques de la Chapelle a été confiée à la SAEM de Châtel pour 12 ans. Une nouvelle société, la SELCA (Société d'Exploitation de La Chapelle d'Abondance), filiale de la SAEM a été créée pour gérer le domaine skiable.

Les délais très courts n'ont pas facilité les choses et il y a eu quelques incertitudes sur les forfaits. Nous devons remercier Sylvaine Billoud, responsable des caisses au Crêt-Béni et Bernard Hugon, directeur de la SELDA pour leur écoute et leur disponibilité pour répondre sans délai aux sollicitations de l'AARCA.

Pour cette année :

*Le forfait résident annuel « La Chapelle-Torgon » est maintenu avec la remise habituelle de 50% (206€ pour un adulte). Fermeture 2 avril 2017.

*Le forfait permettant de skier, en plus, sur les deux domaines reliés de Châtel et sur le côté Corbeau de Morgins, appelé 'Chapelle Liberté' est proposé avec une remise de 25% aux membres de l'AARCA et à leurs descendants toute la saison grâce à une convention entre la SELDA et notre association. Il permet de skier sur 130km de pistes supplémentaires et jusqu'au 23 avril 2017.

Adulte : 426€ au lieu de 568€
Jeune/senior : 383€ au lieu de 511€
Enfant : 319.50€ au lieu de 426€
Pour ces forfaits présenter votre taxe d'habitation 2016 et le livret de famille pour les descendants.
La liste des adhérents 2016 de l'AARCA sera transmise aux caisses.

Autres tarifs sur :

<http://www.lachapelle74.com/prix-tarifs-des-forfaits.html> ou aux guichets des remontées

Le retour de la vie sauvage : exposition à la Maison des Soeurs

Le retour de la « vie sauvage » dans les Alpes que l'on observe depuis quelques décennies, et sa cohabitation avec les activités humaines.

Maison des Soeurs / OT Du 18 décembre 2016 au 02 avril 2017 aux heures d'ouverture de l'Office de Tourisme (et en juillet août)

Bibliothèque le Millefeuille

Jacques Cévost a pu participer à l'AG de l'association qui, comme nous, manque de bras mais fait preuve

d'un beau dynamisme au service de ses lecteurs et joueurs (ludothèque). C'est vraiment une chance pour nous de disposer d'un tel éventail de livres et jeux 3 fois par semaine et pour une adhésion annuelle de 5€. Ouverture : lundi, mercredi, vendredi de 16h30 à 18h30. Ludothèque le mercredi.

Exposition d'aquarelles de C Roullin jusqu'en avril.

Cotisations 2016

Nous présentons nos excuses aux adhérents qui avaient envoyé le montant de leur adhésion 2016 et qui ont pourtant reçu un rappel en novembre. Ceci est dû à l'utilisation d'un fichier erroné. Merci aux adhérents qui nous ont répondu avec beaucoup de courtoisie dans les échanges.

Réouverture de la RD22

Après le dynamitage et la purge d'un rocher menaçant la chaussée qui ont nécessité plusieurs semaines de travaux, la RD 22 est maintenant ouverte à la circulation.

Assemblée générale

Vous êtes invité(e) à participer à l'assemblée générale de l'AARCA qui se déroulera **Mercredi 28 décembre à 18h** à la salle voûtée de l'Office de Tourisme.

Rapports (moral, d'activité, financier)

Élection au conseil d'administration

Vers 19h00 : Intervention de M le Maire de la Chapelle et des principaux acteurs du tourisme (président de l'OT, directeur de SELDA, ...).

Verre de l'amitié

Si vous ne l'avez pas encore fait, pensez à renouveler votre adhésion 2016 dès réception.

Vous risquez de ne plus recevoir nos publications. Si c'est votre cas, vous serez averti par courrier.

L'AARCA recherche son (sa) futur(e) trésorier (ère).

Après plusieurs années de services désintéressés, Isabelle Mougin a décidé, pour des raisons personnelles, de nous priver de son sourire, de son entrain et de son travail au sein de l'AARCA. Nous la remercions pour tout ce travail à votre service.

Nous sommes donc à la recherche d'une personne pour gérer la trésorerie et le fichier d'adhérents. Ceci ne demande pas de connaissances en comptabilité ni en informatique. D'autre part, des sièges sont à pourvoir au conseil d'administration. Merci de contacter rapidement Jacques Cévost.

Envoyez tout courrier, y compris pour les adhésions, à l'adresse indiquée en première page jusqu'au 20/12, puis à la Chapelle.

Complétez ou corrigez le bulletin joint si nécessaire et retournez-le avec votre chèque de 15€ à :

Si vous ne souhaitez plus recevoir le bulletin papier mais uniquement par courriel, merci de l'en informer par retour ou en complétant le bulletin d'adhésion joint au bulletin papier.

Responsable la rédaction et de la publication : J Cévost